



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6<sup>ème</sup> séance du mardi 6 novembre 2018

Présidence de M. Valéry Beaud, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2018/27 de la Municipalité, du 5 juillet 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. l'octroi d'un crédit de CHF 1'500'000.- en vue d'une étude destinée à l'élaboration d'un nouveau bâtiment de 12 classes et ses annexes sur le site de Béthusy ;
2. de balancer le montant des dépenses du compte d'attente 5800.581.504 sur le crédit mentionné sous chiffre 1 ;
3. de faire figurer sous la rubrique 5800.390 « Imputations internes » du budget de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers, les intérêts relatifs aux dépenses résultant des crédits mentionnés sous chiffre 1.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi six novembre deux mil dix-huit.

Le président :

Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6<sup>ème</sup> séance du mardi 6 novembre 2018

Présidence de M. Valéry Beaud, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2018/28 de la Municipalité, du 5 juillet 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. l'octroi d'un crédit de CHF 2'850'000.- en vue d'une étude destinée à l'élaboration d'une construction de nouveaux locaux scolaires et d'une salle de gymnastique VD2 sur le site du Belvédère ;
2. de balancer le montant des dépenses du compte d'attente 5800.581.505 sur le crédit mentionné sous chiffre 1 ;
3. l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 1'250'000.- destiné à la mise en place et la location de surfaces provisoires nécessaires pendant la durée du chantier ;
4. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 3 par la rubrique 5800.331 « Amortissement du patrimoine administratif » du budget de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers ;
5. de faire figurer sous la rubrique 5800.390 « Imputations internes » du budget de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers, les intérêts relatifs aux dépenses résultant des crédits mentionnés sous chiffres 1 et 3.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi six novembre deux mil dix-huit.

Le président :

Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6<sup>ème</sup> séance du mardi 6 novembre 2018

Présidence de M. Valéry Beaud, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2018/37 de la Municipalité, du 14 septembre 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 500'000.- destinés à l'aménagement et à l'équipement technique du futur restaurant d'application « Quai 14 », ainsi que pour l'acquisition du mobilier, des machines et du matériel informatique de la surface administrative situés au rez-de-chaussée de l'immeuble Sévelin 8-14 ;
2. d'amortir annuellement, sur une durée de 10 ans, le crédit prévu sous chiffre 1 par le budget du Service du travail, rubrique 3930.331 ;
3. de faire figurer, sous la rubrique 3930.390 du budget du Service du travail, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
4. de balancer les dépenses et l'amortissement du crédit d'étude, rubrique 3930.581.361, par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 1 ;
5. de porter en amortissement du crédit mentionné, sous chiffre 1, les subventions qui pourraient être accordées.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi six novembre deux mil dix-huit.

Le président :

Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6<sup>ème</sup> séance du mardi 6 novembre 2018

Présidence de M. Valéry Beaud, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2018/10 de la Municipalité, du 12 avril 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'200'000.- pour le remplacement des conduites du Pays-d'Enhaut et du Pont-de-Pierre au lieu dit « Pont de Fenil » à St-Légier ;
2. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 1 en fonction des dépenses réelles dans l'année par la rubrique 2910.331 du budget de la Direction de la sécurité et de l'économie, Service de l'eau ;
3. de prélever un montant équivalent à la charge d'amortissement mentionnée au point 2 sur le fonds de réserve et de renouvellement du Service de l'eau, rubrique 2910.2820.4 ;
4. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 du Service de l'eau ;
5. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 ci-dessus les éventuelles subventions de l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA) ou de l'attribuer au fonds de réserve et de renouvellement du Service de l'eau, rubrique 2910.2820.4 si le crédit est déjà amorti.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi six novembre deux mil dix-huit.

Le président :

Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6<sup>ème</sup> séance du mardi 6 novembre 2018

Présidence de M. Valéry Beaud, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2017/32 de la Municipalité, du 24 août 2017 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de MM. Jacques Pernet et Matthieu Carrel « Lausanne, ville jeune, ville d'art et d'études, où il fait bon vivre et où la musique "live" est la bienvenue ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi six novembre deux mil dix-huit.

Le président :

Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6<sup>ème</sup> séance du mardi 6 novembre 2018

Présidence de M. Valéry Beaud, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Florence Bettschart Narbel et consorts : « Pour une communication moderne entre les parents, l'école, l'accueil de jour et les services de l'administration » ;
- oui la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi six novembre deux mil dix-huit.

Le président :

Le secrétaire :



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6<sup>ème</sup> séance du mardi 6 novembre 2018

Présidence de M. Valéry Beaud, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- oui l'interpellation urgente de M. Claude Calame et consorts : « *Logement d'urgence et plan grand froid : Quelles mesures prévues pour l'hiver prochain ?* »
- oui la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

la résolution de l'interpellateur, disant :

« *Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne toutes les mesures pour qu'aucun sans-abri, homme, femme ou enfant, ne soit condamné à la rue durant l'hiver 2018/2019.* »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi six novembre deux mil dix-huit.

Le président :

Le secrétaire :



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6<sup>ème</sup> séance du mardi 6 novembre 2018

Présidence de M. Valéry Beaud, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- oui l'interpellation urgente de M. Vincent Brayer et consorts : « *La ville de Lausanne est-elle solidaire avec l'Aquarius ?* »
- oui la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

la résolution de l'interpellateur, disant :

*« Le Conseil communal de la Ville de Lausanne exprime son entier soutien à la demande faite au Conseil Fédéral par des milliers de citoyennes et de citoyens, des personnalités, des élus et élus fédéraux, cantonaux et municipaux, d'accorder le pavillon suisse au navire de sauvetage "Aquarius" et souhaite que la Municipalité fasse tout son possible pour demander au Conseil fédéral d'agir dans ce sens. »*

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi six novembre deux mil dix-huit.

Le président :

Le secrétaire :